



05/01/2021

Dossier de presse

Une troisième crise Influenza aviaire qui ne tire pas les leçons des précédentes !

Dans les foyers identifiés d'influenza aviaire, l'abattage des volailles et palmipèdes est réalisé sur l'exploitation pour gagner du temps et éviter de déplacer le virus sur d'autres sites. Les abattages préventifs (hors foyers) sont effectués par transport des animaux enlevés vers un des abattoirs réquisitionnés.

Le ministère a donné le feu vert aux abattages préventifs dès le 23 décembre 2020, malgré les demandes de la Confédération paysanne et du Modéf. Il était prévu que la Chambre d'agriculture des Landes contacte les producteurs indépendants concernés pour les prévenir et leur expliquer la procédure. « C'est le transporteur qui m'a envoyé un SMS (le 30/12) pour m'annoncer qu'on allait charger mes canards samedi dernier. Ce qui fut fait. Et aujourd'hui, la DDCSPP appelle pour m'informer que mes canards allaient être abattus car mon exploitation est à 3 km d'un foyer ! », témoigne Maryline BEYRIS qui voudrait que le ressenti et les propositions des paysans soient entendus et qu'on écoute également les vétérinaires de terrain.

Les prélèvements pour analyse ne sont faits qu'une fois les animaux arrivés sur le site d'abattage. Le Modéf et la Confédération paysanne s'étonnent que les volailles soient déplacées sans que l'on sache en amont si elles sont porteuses du virus ou pas. Or, le transport du virus représente un risque important de diffusion.

L'élimination des animaux dans les foyers prend trop de temps. « Nous payons là le manque chronique de moyens pour mettre en œuvre les politiques publiques », indique Sylvie COLAS. « Si je suis éleveuse de volailles bio, c'est pour élever des volailles en plein air. Nous avons plaisir à travailler de la sorte et c'est ce que demande de plus en plus la société civile. On veut nous faire croire que l'avenir c'est la claustration. Nous ne voulons plus être montrés du doigt parce que nos animaux sont à l'extérieur », complète-t-elle.

En clair, comme lors des deux précédentes crises, nous assistons à une course perdue contre le virus.

Les syndicats constatent un manque de transparence dans la gestion de la crise, de la part de l'administration et des interprofessions :

- Pas d'information sur les enseignements que pourraient donner les résultats des prélèvements effectués depuis plusieurs mois dans le cadre d'une étude (Cifog et ENVT), avant le début de cette crise ;
- Pas de communication sur le nombre de palmipèdes et volailles présents par zone, données collectées par la base avicole ;
- Pas de véritable concertation sur les stratégies de lutte sanitaire.

« Nous vivons là la troisième crise influenza aviaire en 5 ans. L'industrialisation de la filière pour une *démocratisation* du foie gras aboutit à un non-sens sanitaire et économique », a introduit Serge MORA.

Les engagements pris en 2017 par les grands opérateurs en contrepartie des financements publics apportés par l'État et les Régions n'ont pas été tenus. « Euralis, Maïsadour et Lur Berri qui représentent à eux trois les 2/3 de la production devaient relocaliser les élevages près des salles de gavage, voire des abattoirs. Après deux réunions sur le sujet, ils n'ont rien fait. Les transports n'ont pas été réduits », dénonce Christophe MESPLÈDE.

Chaque fois que les deux syndicats réclament une régulation de la production, ils se heurtent à un mur. Les grands opérateurs ne veulent pas réduire la production car ils ont des unités de transformation à faire tourner et, pour les amortir, il faut un grand volume d'animaux.

« Après deux crises, en à peine 3 ans, ils ont réussi à reconstituer des stocks. Les produits stockés périmés qui finissent à la méthanisation sont des animaux qui n'auraient jamais dû être produits », poursuit-il.

Les industriels n'ont pas revalorisé la rémunération des producteurs qui n'ont pas pu investir dans tous les bâtiments qui auraient été nécessaires. Ces derniers ont donc maintenu des animaux dehors en plus de ceux confinés, en s'appuyant sur la dérogation¹ obtenue pour les petits producteurs par la Confédération paysanne et le Modéf. Or, l'Anses l'a souligné lors de la réunion téléphonique du 31 décembre dernier avec les représentants des deux syndicats : « Mettre des animaux claustrés à côté d'animaux à l'extérieur, c'est une bombe ». Tous les producteurs sont des victimes et les responsables sont les grands opérateurs qui continuent de mettre en place un nombre de canards bien au-delà de leurs capacités à commercialiser.

Se mettre autour de la table pour une solution pérenne

La Confédération paysanne et le Modéf exigent que tous les acteurs soient réunis autour de la table pour réguler la production et changer de modèle. A défaut, ils sont convaincus « qu'on se retrouvera bientôt pour une nouvelle crise ».

Parmi les pistes évoquées :

- Mieux comprendre pourquoi des lots sont atteints par la maladie et d'autres pas,
- Continuer à explorer la piste de la vaccination,
- Cesser de subventionner par des fonds publics des bâtiments avec pour conséquence de « mettre une corde au cou des producteurs (accroître leur endettement) ».
- Il faudra certainement dés-intensifier la production l'hiver et enfin monter en gamme pour produire de la qualité et retrouver un positionnement de produits festifs.

« N'oublions pas que ce sont les élevages fermiers plein air qui font la notoriété du produit », rappelle Jean-Louis CAMPAGNE.

Contacts presse :

Pour le MODEF :

- Serge Mora 06 30 71 15 00 (Modéf 40)
- Maryline Beyris 06 83 97 93 03 (Modéf 40)
- Christophe Mesplède 06 09 92 15 09 (Modéf 40)

Pour la Confédération paysanne :

- Sylvie Colas 06 70 31 90 71 (Confédération paysanne)
- Jean-Louis Campagne 06 84 61 34 70 (Confédération paysanne)
- Nicolas Girod 06 07 55 29 09 (PP Confédération nationale)

¹ - Dérogation permettant aux petits éleveurs de maintenir leurs animaux en plein air pendant les périodes de risque aviaire, pour des raisons de cahier des charges ou de bien-être animal, dans la mesure où maximum 3 200 canards peuvent être en parcours simultanément

En annexe :

1 - Chronologie des événements dans la crise aviaire 2020-2021

2 - Rétrospective des actions syndicales

3 - Carte des foyers fournie le soir du 04/01/2021 par le Cifog

Annexe 1 : Éléments de chronologie

Le 9 avril 2020 : La situation épidémiologique de l'IAHP en Europe de l'Est continue d'évoluer en Hongrie notamment, où 68 foyers, dont 2 primaires et 66 secondaires, ont été déclarés depuis le 25 mars 2020 dans une zone très densément peuplée en élevages de volailles.

Le 19 octobre 2020 : En Allemagne, un foyer d'IAFP dans un élevage a été déclaré le 14/09/2020. En France : Appel à une grande vigilance.

Le 26 octobre : Passage du niveau de risque « avifaune » de « négligeable » à « modéré » en France.

Le 5 novembre : Passage du niveau de risque de "modéré" à "élevé" dans les départements situés dans les deux principaux couloirs migratoires traversant le territoire, dont le département des Landes.

Le 16 novembre : Confirmation du premier foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) détecté en Haute-Corse. Il sera suivi d'un foyer dans les Yvelines (lié à celui de Haute-Corse).

Le 6 décembre : Suite à une suspicion forte d'influenza aviaire dans un élevage à Bénesse-Maremne (mortalité + résultat H5 positif au laboratoire local), une zone de contrôle temporaire (ZCT) est prise immédiatement (15 communes du Sud-ouest du département).

Le 9 décembre : Nouveau foyer à St Geours de Maremne (même secteur).

Le 13 décembre : Nouveau foyer à Angresse (même secteur)

Le 19 décembre : Fortes suspicions qui seront confirmées à Sort en Chalosse et Bergouey (Chalosse).

Le 23 décembre : Arrêté autorisant les abattages préventifs dans 11 communes landaises

Le 24 décembre : 17 foyers en élevage recensés en France dont Corse et Haute Corse, Yvelines, Landes (7), Vendée et Deux-Sèvres. Forte suspicion en Hautes-Pyrénées (qui sera confirmée).

Le 28 décembre : Arrêté autorisant les abattages préventifs dans une centaine de communes landaises et 5 communes limitrophes des Pyrénées-Atlantiques.

Le 29 décembre : 21 foyers en élevages.

Le 30 décembre : La Préfecture des Landes annonce 12 foyers confirmés dans les Landes et 34 suspicions.

Le 31 décembre : Arrêté autorisant les abattages préventifs dans 118 communes landaises et 15 communes des Pyrénées-Atlantiques.

1^{er} janvier 2021 : 61 foyers confirmés dont 48 dans les Landes.

Le 4 janvier : Fortes suspicions au Nord de la zone landaise (Saint-Yaguen), dans le Gers (Sainte-Christie d'Armagnac) et dans les Pyrénées-Atlantiques (à Baigts-de-Béarn et Navarrenx).

Annexe 2 - Rétrospective des actions syndicales

En amont : Action autour de l'instruction technique concernant la dérogation « plein air »

Le 13/11 : Premier courrier-note à la DGAL au sujet des conditions d'éligibilité à la dérogation (nombre d'animaux et mesures de biosécurité renforcées) envoyé par le Modef et la Confédération paysanne.

Pendant l'épizootie IAHP 2020-2021

Le 21/12 : Participation à une 1ère visio conférence organisée par la préfecture des Landes à 17 h où apparaît l'idée d'abattage au-delà des foyers.

Le 22/12 : Note à la DGAL + Préfecture pour demander des analyses en amont des abattages afin de ne pas éliminer des animaux sains.

Le 23/12 : Participation à la réunion du CNOPSAV pour émettre un avis sur le 1^{er} arrêté d'abattage préventif (11 communes landaises).

Le 24/12 : Participation à la 2^{de} réunion visio Préfecture à 9 h 30.

Le 24/12 : Organisation d'une conférence de presse à Castelnau-Chalosse à 11 h qui lance l'appel à une manifestation commune Modef-Confédération paysanne à Mont de Marsan autour du mot d'ordre « Stop à l'abattage d'animaux sains ».

Le 26/12 : Manifestation commune Modef-Confédération paysanne à Mont de Marsan avec 150 participants.

Deux délégations sont reçues : Une à la préfecture et l'autre avec les parlementaires de gauche + CD 40

Le 28/12 : Courrier Modef-Confédération paysanne à la DGAL+ Anses et communiqué de presse pour demander de « Ne pas rééditer les erreurs du passé ».

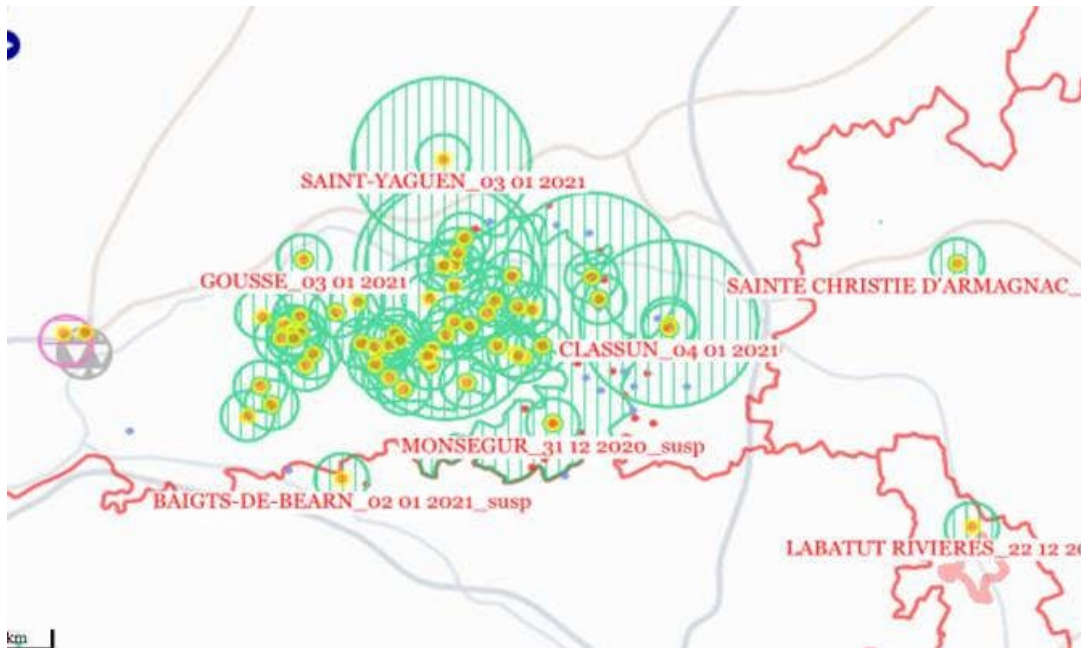
Le 30/12 : Participation aux deux réunions organisées par les Préfectures des Landes et Pyrénées-Atlantiques.

Le 31/12 : Diffusion dans les réseaux Modef et Confédération d'un courrier type destiné aux DDPP/DDCSPP pour rappeler nos positions et leur demander des rendez-vous.

Le 31/12 : Réunion téléphonique Modef-Confédération à 11 h avec le Cabinet du ministre de l'agriculture, la DGAL et l'ANSES + Communiqué de presse national commun Modef-Confédération paysanne à la sortie « Passer à une autre stratégie sanitaire ».

Le 5/01 : Nouvelle conférence de presse commune Modef-Confédération paysanne à Doazit.

Annexe 3 – Carte des foyers (impression d'écran du Cifog)



Les grands rayons sont les ZS 10 km et les petits les ZP 3 kms.